

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 AVRIL 2025

OBJET : CADENCE DES AMORTISSEMENTS – BUDGET GENERAL

DE 2025-032

Présents :

Nombre de conseillers

En exercice : 59 Quorum : 30

Présents : 32

Absents : 15

- dont ayant donné pouvoir : 12

Votants : 44

-dont « pour » : 42

-dont « contre » : 0

- Abstentions : 2

- Non-participations : 0

- Non votants : 0

Le jeudi 10 avril 2025 à 16h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli, convoqué le vendredi 04 avril 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI Pierre François ALBERTINI COLONNA Nicolette BERNARDI François Albert BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre CASANOVA David	CASAROMANI Marie Thérèse COGNETTI Vincent COGNETTI TURCHINI Catherine COSTA Lucien FERRARI Blaise GERONIMI Jeanne Marie GERONIMI Pierre Marie GIAMARCHI Jean Marc	GIUDICELLI Jean LECA Jacques LESCHI Pierre MARCHIONI Anita ORSINI François PASQUALINI Jean Félix PASQUALINI Gilles RENUCCI Franck	ROCCHI Ange Toussaint SALICETI Nicolas SARGENTINI François SIMONPIETRI Antoine TADDEI Pierre TOMASINI Jacques André VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
--	--	--	--

Absents ayant donné pouvoir :

BARTOLI Marc (à Ferrari Blaise) BERTINI Jean Marcel (à Acquaviva Mathieu) BRUNEL Jean Pierre (à Taddei Pierre)	CIATTONI Michel (à Bernardi François Albert) COSTA Jacques (à Vincensini Augustin) GUIDICELLI Mathieu (à Rocchi Ange Toussaint)	NASICA Pierre (à Tomasini Jacques André) OLMETA Pierre (à BRIGNOLE Jean) ORSONI Pierre (à LESCHI Pierre)	RENUCCI Jean (à Cognetti Turchini Catherine) SALVIANI Pierre Paul (à Sargentini François) SOUSTRE Frederic (à Casanova David)
--	---	--	---

Absents :

ALBERTINI Lucie ANTONIOTTI Serge FILIPPI Jean François FRANCESCHETTI Bernard	GUIDICELLI Maria MAESTRACCI Jean Felix MARIANI Mathieu MARTINETTI Antoine	MORACCHINI Christian NEGRONI Jérôme PACCIONI Sylvestre POLIDORI Michel POLIDORI Christiane	SIMONPIERI Maria Catherine VENTURINI Simon
---	--	--	---

SECRETAIRE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 février 2017 fixant les durées d'amortissements des biens de la collectivité en M14 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250410-2025-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 32 VOTANTS : 44

DELIBERATION N 2025-032



Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 décembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Considérant l'application de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations à compter du 01 janvier 2024 ;

Le Président propose au conseil communautaire de fixer les durées d'amortissements présentés ci-dessous :

Désignation du bien	Durée d'amortissement
Biens de faible valeur < 700 €	1 an
Immobilisations incorporelles : LOGICIELS	2 ans
Immobilisations corporelles :	
Voitures	8 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Matériels classiques	6 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans
Appareils de levage – ascenseurs	20 ans
Équipements sportifs	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Plantations d'arbres	15 ans
Murs de soutènement et travaux de fondations et édification	15 ans
Voirie et travaux points de collectes déchets	15 ans
Conteneurs OM - bacs poubelles	3 ans
Composteurs	3 ans
Véhicules collecte des déchets	7 ans
Frais d'études non suivis de travaux	5 ans

Le conseil ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

Par 42 Voix pour 0 Voix contre 2 Abstentions Non-participation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250410-2025-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025

Publication : 11/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 32 VOTANTS : 44

DELIBERATION N 2025-032



- Adopte les durées d'amortissements présenté dans le tableau ci-dessus.
- Approuve l'application de la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la mise en service pour tous les biens acquis à compter du 01 janvier 2024,
- Autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 10 avril 2025
Le Président
François SARGENTINI*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250410-2025-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 32 VOTANTS : 44

DELIBERATION N 2025-032

